AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0911
FR0000130213-FS0372

3 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LAGARDERE SCA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 mai 2017, complété par un courrier reçu le 3 mai 2017, la société Qatar Holding LLC[1] (8th Floor, Ooredoo Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, PO Box 23224, Qatar) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 avril 2017, le seuil de 15% des droits de vote de la société LAGARDERE SCA et détenir 17 091 585 actions LAGARDERE SCA représentant 34 183 170 droits de vote, soit 13,03% du capital et 16,69% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Qatar Holding LLC déclare :

 - l'acquisition d'actions LAGARDERE SCA par Qatar Holding LLC [résulte d'une] attribution de droits de vote double ;
 - agir seule ;
 - envisage d'augmenter sa participation dans la société LAGARDERE SCA ;
 - ne pas envisager de prendre le contrôle de la société LAGARDERE SCA ;
 - envisager de discuter avec tout acteur intéressé, le cas échéant, en vu de partenariats stratégiques permettant la création de valeur à long terme pour les actionnaires de la société. Étant précisé qu'il n'existe actuellement aucun projet spécifique à cet égard, ni le souhait de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - envisager de proposer sa nomination au conseil de surveillance de la société LAGARDERE SCA ;
 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société LAGARDERE SCA ;
 - ne détenir aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce. »

[1] Contrôlée par la société Qatar Investment Authority qui est contrôlée par l'État du Qatar.
[2] Sur la base d'un capital composé de 131 133 286 actions représentant 204 854 586 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.